

Annexe IV

Programme d'action du Président

Le Programme d'action du Président vise à définir des mesures concrètes pour aider à la mise en oeuvre de la Convention. Il constitue une feuille de route, qui récapitule les initiatives et activités spécifiquement envisagées pendant la période intersessions pour améliorer la mise en oeuvre de la Convention et signale, à cette fin, les sujets et domaines qui requièrent une attention particulière.

Lors de l'élaboration des plans de travail des comités permanents pour 2001-2002, les coprésidents et rapporteurs de ces divers organes sont encouragés à faciliter la mise en oeuvre des parties pertinentes du Programme d'action du Président. En outre, les États parties et autres parties sont instamment invités à envisager de participer à l'exécution des initiatives et activités énumérées dans ce document. Pour faciliter la coordination de nos efforts collectifs, le Programme d'action du Président inclut également un calendrier évolutif des futures activités, allant dans ce sens, de lutte contre des mines (voir annexe).

Sur la base des recommandations des comités permanents, le Président a retenu les priorités d'action ci-après pour l'année à venir :

1. Assistance aux victimes et réintégration sociale et économique

Promouvoir la participation des survivants des mines terrestres aux activités

Dans le but de promouvoir la participation des survivants des mines terrestres aux activités qui les concernent et qui concernent les autres personnes handicapées, le Réseau des survivants des mines terrestres (Landmine Survivors Network) étoffera le programme « Raising the Voices » (Élevons la voix). Ce programme continuera à apporter une formation aux survivants des mines terrestres pour leur permettre de participer aux réunions du Comité permanent et de renforcer leur capacité d'entreprendre des projets de plaidoyer et de jouer un rôle de leader dans leurs communautés.

Améliorer l'évaluation des besoins d'assistance aux victimes

Pour obtenir un tableau plus complet des besoins globaux d'assistance aux victimes, le Groupe de travail pour l'assistance aux victimes de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines (ICBL) continuera d'élaborer plusieurs indicateurs. En outre, les coprésidents du Comité permanent d'experts sur l'assistance aux victimes et la réintégration socioéconomique collaboreront avec les autres parties intéressées afin d'assurer que les initiatives relatives à la diffusion d'informations sur l'assistance aux victimes progressent de façon à ce que les informations pertinentes puissent être partagées avec le Comité permanent qui pourra ainsi les utiliser.

Relier les ressources aux besoins

Le Groupe de travail pour l'assistance aux victimes de l'ICBL continuera de constituer et de diffuser un dossier des programmes d'assistance aux victimes de façon à mobiliser des financements pour les programmes identifiés et à fournir aux

États parties un outil permettant de relier les ressources des donateurs aux besoins d'assistance des victimes.

Mise en pratique des enseignements tirés en matière de coordination de l'assistance aux victimes

Handicap International fera rapport au Comité permanent sur les résultats de l'atelier pour l'Asie du Sud-Est sur l'assistance aux victimes, qui doit se tenir en Thaïlande du 6 au 8 novembre 2001. Le Service d'action antimines de l'ONU et le Centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDHG) fourniront les informations les plus récentes à la prochaine réunion du Comité permanent sur l'étude relative à la relation entre les programmes d'action antimines et l'assistance aux victimes, afin que des résultats escomptés se traduisent par des mesures concrètes.

Diffusion des directives et des meilleures pratiques

Les coprésidents continueront d'encourager les États à identifier des coordonnateurs pour l'assistance aux victimes et de distribuer des listes mises à jour des coordonnateurs aux réunions du Comité permanent. En outre, les coprésidents distribueront aux coordonnateurs la compilation des directives, des meilleures pratiques et des méthodologies applicables à l'assistance aux victimes, qui ont été élaborées par les anciens coprésidents.

Promouvoir les enseignements tirés des pratiques en matière de réintégration socioéconomique

Le Groupe de travail de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres continuera d'étudier les moyens de renforcer les initiatives appuyées par les pairs visant à ce que les survivants de mines terrestres partagent des informations et des données d'expérience, en identifiant les progrès et les déficiences, et en réunissant les documents pertinents sur la question.

2. Déminage, sensibilisation au danger des mines et technologies d'action antimines

Fixer les priorités pour aider les pays touchés par les mines à s'acquitter de leurs obligations en matière de déminage

Étant donné que les ressources financières sont rares et que tous les États parties touchés par les mines qui ont besoin d'une assistance internationale devraient recevoir un appui en vue d'être en mesure de s'acquitter de leurs obligations, il est très important d'établir les priorités pour les programmes d'action antimines et d'allouer des ressources à ces programmes. Cet établissement des priorités devrait être entrepris en vue d'aider tous les pays touchés par les mines à s'acquitter des obligations qui sont les leurs en matière de déminage en vertu de la Convention. Les coprésidents du Comité permanent sur le déminage, la sensibilisation aux mines et les techniques connexes et le Groupe de travail sur l'action antimines de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres continueront de promouvoir cette question lors des prochaines réunions du Comité permanent.

Faire participer les communautés locales au déminage

Il a été établi que la participation étroite des communautés touchées par les mines à la planification et à la mise en oeuvre des opérations de déminage, ainsi qu'aux initiatives de sensibilisation au danger des mines et d'assistance aux victimes, est essentielle pour assurer la réussite de ces activités. Les coprésidents s'efforceront par conséquent de trouver des moyens de faire mieux comprendre cette approche, qui est décrite dans les principes directeurs de Bad Honnef et d'autres documents, à ceux qui participent au parrainage des opérations de déminage ou qui les entreprennent.

Renforcer les capacités d'action antimines des États touchés

Les efforts passés du Comité permanent ont permis de comprendre qu'il est important de développer et de renforcer les capacités de déminage, à tous les niveaux des pays touchés par les mines, pour que les États parties puissent s'acquitter de leurs responsabilités en matière de déminage des zones minées, conformément à l'article 5. En vue d'identifier des moyens pratiques de renforcer ces capacités et d'assurer leur viabilité, les coprésidents poursuivront un dialogue sur les questions pertinentes telles que les travaux entrepris par le PNUD et les ONG d'action antimines humanitaire en vue de former du personnel de déminage ainsi que les personnes qui assurent la gestion des programmes d'action antimines.

Appliquer et diffuser des normes d'action antimines

L'ONU traduira et diffusera largement les normes internationales relatives à l'action antimines, une fois arrêtées définitivement, en vue d'assurer leur utilisation généralisée et leur application efficace. En outre, les coprésidents encourageront l'ONU à traduire et mettre à jour les normes en tenant compte des données d'expérience fournies par le personnel opérationnel sur le terrain.

Accroître l'utilisation de l'analyse socioéconomique aux fins de la planification et de l'évaluation de l'action antimines

En vue de promouvoir le déminage envisagé dans le contexte plus large de la reconstruction, du développement et de la consolidation de la paix, le PNUD et le Centre international de déminage humanitaire à Genève ont récemment achevé un ouvrage intitulé *Study of Socio-Economic Approaches to Mine Action*. En outre, le PNUD et le CIDHG continueront l'élaboration d'un manuel, qui devrait être achevé d'ici à la fin de 2001. Les coprésidents encourageront les parties à fournir les ressources nécessaires pour le traduire et le diffuser largement. La communauté du déminage humanitaire s'efforcera d'incorporer les initiatives complémentaires récentes dans l'analyse socioéconomique aux fins de la planification et de l'évaluation de l'action antimines, telles que les études sur les effets des mines antipersonnel, l'évaluation des effets au niveau des tâches et les mécanismes de liaison communautaires.

Renforcer la diffusion de l'information sur l'action antimines

En vue d'appuyer la planification et la coordination des efforts mondiaux d'action antimines en diffusant en temps voulu des informations fiables, le Service d'action antimines de l'ONU, en collaboration avec les parties compétentes, continuera à élaborer le site portail sur les mines, qui a été lancé durant la troisième

réunion des États parties. Les États parties sont encouragés à fournir des informations pertinentes pour ce site Web.

Accroître l'appui aux études relatives aux effets des mines terrestres

Compte tenu de la qualité améliorée des informations sur les effets socioéconomiques de la pollution par les mines qui proviennent des études relatives aux effets des mines terrestres et, par conséquent, de l'utilité accrue de ces études pour la planification et l'établissement des priorités en matière de déminage, le Centre d'action antimines continuera d'entreprendre de nouvelles études. En outre, le Centre fournira une mise à jour sur ses activités lors de la prochaine réunion du Comité permanent.

Améliorer les outils de gestion

Le Système de gestion de l'information pour l'action antimines élaboré par le CIDHG en coopération avec l'ONU est un outil important pour la gestion des centres d'action antimines. En vue de répondre aux exigences sur le terrain, le CIDHG continuera d'examiner et de mettre à jour le programme du Système de gestion. Le Centre international informera aussi le Comité permanent sur l'évolution et la diffusion du programme relatif au Système de gestion de l'information pour l'action antimines.

Identifier les besoins et les déficiences technologiques

Différents besoins et déficiences technologiques en matière de déminage doivent être définis, notamment en établissant une liste de priorités pour les besoins des utilisateurs en matière de systèmes de détection et d'élimination de mines nouveaux ou améliorés. Dans ce contexte, les membres du Groupe de travail sur l'action antimines de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et le CIDHG élaboreront des recommandations pour la prochaine réunion du Comité permanent.

Améliorer les essais et les évaluations du matériel de déminage

Du fait des travaux passés du Comité permanent, il est généralement reconnu que la recherche et le développement en matière de technologie de déminage devraient viser à répondre à la demande sur le terrain et tenir compte des besoins en matière de sécurité, de productivité, d'efficacité par rapport au coût, de disponibilité et de viabilité. Les coprésidents encourageront cette approche et faciliteront les nouvelles évaluations de la conformité du matériel de déminage à ce principe.

Améliorer la sensibilisation au danger des mines

Le Comité permanent continuera d'échanger des données d'expérience sur les différents programmes de sensibilisation au danger des mines en accordant une attention particulière aux aspects de l'évaluation, ainsi qu'à la participation communautaire et à l'efficacité de la coordination, en s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail sur l'action antimines de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et de l'UNICEF.

3. Destruction des stocks

Améliorer l'échange d'informations sur les stocks de mines antipersonnel

Il faut que les informations relatives à l'existence, au nombre et au type de mines antipersonnel stockées dans le monde entier soient facilement accessibles, en particulier dans les régions du monde où le manque d'informations fait partie du problème. Les coprésidents du Comité permanent, de concert avec les parties intéressées, continueront de mettre l'accent sur cette question lors des prochaines réunions du Comité permanent et d'encourager un plus grand nombre de pays à fournir des informations sur leurs stocks de mines.

Promouvoir des approches régionales en matière de destruction des stocks

Les séminaires et ateliers régionaux ont été utiles pour sensibiliser à la question de la destruction des stocks et échanger des informations sur cette question, des initiatives régionales telles que le Défi de Managua ont contribué à accélérer la destruction des mines stockées.

Les coprésidents, s'efforçant de faire fond sur les réussites passées, évalueront avec l'appui des autres parties intéressées la mesure dans laquelle les approches régionales peuvent s'appliquer à différentes parties du monde. En outre, le Canada, la France et le CIDHG aideront les États africains à planifier la destruction des stocks en leur fournissant des compétences techniques.

Mettre l'accent sur le délai de quatre ans pour l'achèvement de la destruction des stocks

Alors que le délai de quatre ans pour l'achèvement de la destruction des stocks, s'approche pour de nombreux États, l'identification et la coordination de la fourniture d'une assistance aux fins de la destruction des stocks demeurent une priorité pour le Comité permanent. Dans ce contexte, les coprésidents continueront de souligner l'importance du respect des obligations énoncées à l'article 4, l'importance politique de cette question et la nécessité d'un dialogue productif entre les États qui ont besoin d'une assistance et ceux qui sont en mesure de la fournir.

Détruire les mines de façon efficace et écologique

Certains types de mines antipersonnel, tels que la mine PFM1, peuvent avoir des effets secondaires toxiques lorsqu'on les fait exploser. Le processus de destruction des stocks de ces mines devrait par conséquent s'effectuer en se souciant de respecter l'environnement. Les coprésidents, de concert avec les autres parties intéressées, continueront de prêter attention aux politiques environnementales ainsi qu'aux évaluations des risques en appliquant les programmes de destruction des stocks.

Renforcer la capacité de gestion à l'appui de la destruction des stocks

La mise en oeuvre réussie des programmes de destruction des stocks nécessite différentes compétences en matière de gestion. Dans le cadre du suivi du premier stage de formation à la gestion de la destruction des stocks de mines antipersonnel, la Suisse organisera des stages de formation similaires au cours du premier semestre de 2002.

4. État général et mise en oeuvre de la Convention

Universalisation de la Convention

Le Canada, en coopération avec les autres parties intéressées, continuera de faciliter les réunions officieuses et ouvertes du Groupe de contact sur l'universalisation en vue de coordonner les efforts visant à promouvoir les ratifications de la Convention et les accessions à celle-ci. À cet égard, une attention particulière sera accordée aux régions où un certain nombre de pays n'ont pas encore accédé à la Convention.

Encourager l'application de l'article 7

La Belgique, en coopération avec les autres parties intéressées, continuera de faciliter le Groupe de contact sur l'article 7 comme moyen d'encourager un respect de haute qualité et en temps voulu des dispositions relatives à l'établissement de rapports énoncées à l'article 7. À ce titre, le Groupe de contact assurera la promotion du Guide d'établissement de rapports au titre de l'article 7 de la Convention d'Ottawa, outil précieux qui a été élaboré par VERTIC.

Poursuivre le dialogue sur l'application de l'article 8

Dans le cadre des travaux qu'il a entrepris au cours du dernier programme de travail intersessions sur les moyens de faciliter la présentation des éclaircissements demandés au sujet du respect et de l'application de l'article 8, le Canada continuera de collaborer avec les parties intéressées sur cette question.

Éclaircir les questions relatives au respect des dispositions de la Convention

Comme suite aux délibérations qui se sont déroulées lors des deux premières années de réunions intersessions concernant l'éclaircissement des questions relatives au respect des dispositions, les Coprésidents continueront de veiller à ce que ces questions soient examinées lors des réunions ultérieures du Comité permanent et à ce que les États parties soient encouragés à utiliser les mécanismes prévus par la Convention pour demander des éclaircissements sur des allégations de non-respect éventuel.

Éclaircir les questions concernant les mines conservées au titre de l'article 3

Afin d'éclaircir les raisons pour lesquelles certaines mines sont conservées pour la formation et la mise au point de techniques de détection, aux termes de l'article 3, et en particulier pour réaffirmer la communauté de vues concernant la quantité de mines pouvant être conservées d'une manière conforme à l'article 3. Les Coprésidents du Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention continueront, avec les autres parties intéressées, de veiller à ce que la question soit abordée au cours des réunions ultérieures du Comité.

Éclaircir les questions relatives à l'interprétation de l'article 1 c)

Afin de parvenir, dès que possible, à une entente sur l'interprétation du terme « assister » mentionné à l'article 1 c), les Coprésidents continueront de veiller à ce que cette question soit examinée lors des réunions ultérieures du Comité permanent

et encourageront les États parties à communiquer des informations sur leurs vues à ce sujet.

Promouvoir l'adoption de mesures d'application nationales (art. 9)

Comme suit aux travaux entrepris par le CICR pour mettre au point un dossier d'information sur l'élaboration d'une législation nationale relative à la mise en oeuvre de la Convention, en vue d'aider les États parties à s'acquitter des obligations découlant de l'article 9, les Coprésidents, le CICR et la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres continueront d'encourager l'élaboration de mesures d'application nationales et de veiller à la distribution effective du dossier d'information.

Poursuivre le dialogue sur la question des mines antivéhicule munies d'un dispositif de mise à feu sensible ou d'un dispositif antimanipulation sensible

Certaines mines antivéhicule munies d'un détonateur sensible ou d'un dispositif antimanipulation sensible peuvent présenter des dangers analogues à ceux des mines antipersonnel pour les populations civiles. Les États parties sont encouragés à inventorier les mines antivéhicule dans leurs stocks et à examiner les meilleures pratiques du type de celles identifiées dans le rapport de la Réunion d'experts accueillie par le CICR (13 et 14 mars 2001). Les Coprésidents et les autres parties intéressées encourageront l'adoption de ces pratiques, de même que la présentation de rapports sur la pratique des États dans ce domaine. Comme l'interprétation de l'article 2 continue de faire l'objet d'approches différentes sur certaines questions et afin de faire mieux comprendre cette question, les Coprésidents et autres parties intéressées encourageront la poursuite du dialogue sur ce sujet.

5. Autres mesures

Examiner et améliorer l'efficacité du programme de travail intersessions

Afin de maintenir et de renforcer la contribution du programme de travail intersessions à l'application de la Convention, le Comité de coordination examinera la possibilité d'apporter d'autres améliorations à la structure et au calendrier des réunions du Comité permanent et les moyens de faire en sorte que ses programmes soient orientés vers l'action. Le Comité de coordination examinera également le rôle que le Groupe d'appui à la mise en oeuvre pourrait jouer en soutenant les comités permanents et en améliorant l'efficacité du programme de travail intersessions.

Promouvoir la participation des pays pollués par les mines

Afin d'encourager une participation plus large des pays pollués par les mines aux assemblées des États parties et au programme de travail intersessions, les États participant au Programme de parrainage continueront de s'efforcer de fournir des ressources au Programme et encourageront la participation d'autres États intéressés.

Services d'interprétation

Divers États parties ont souligné qu'ils pourraient mieux tirer parti des délibérations des réunions intersessions si des services d'interprétation étaient

assurés dans différentes langues. La Commission européenne s'efforcera d'assurer des services d'interprétation vers l'espagnol et le français pour les réunions intersessions prévues à Genève en 2002.

Calendrier des manifestations

Le Comité de coordination veillera à ce qu'un calendrier des activités conformes aux objectifs de la Convention soit tenu à jour et le fera distribuer aux réunions des comités permanents, en janvier et mai 2002.

Annexe

Calendrier des manifestations concernant l'action antimines

2001

Septembre

18-21 : Managua (Nicaragua). Troisième Assemblée des États parties au Traité de 1997 sur l'interdiction des mines. Pour la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (ICBL), contacter : <banemnow@icbl.org> et pour les États parties : Département des affaires de désarmement de l'ONU.

19-21 : New York (États-Unis d'Amérique). Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants.

24-28 : Genève (Suisse). Convention sur les armes classiques – troisième réunion du Comité préparatoire de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes classiques. Contacter : Département des affaires de désarmement de l'ONU, Genève.

25 ou 27 (à confirmer). Genève (Suisse). Point de presse Landmine Monitor. Contacter : <brigot@icbl.org>.

Réunion de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur l'action antimines. Contacter : <<http://www.sadc.int>> ou <sadcsec@sadc.int>.

Octobre

2-8 : Brisbane (Australie). Festival des peuples du Commonwealth. Contacter : <pakpoy@chariot.net.au>.

5-7 : Brisbane (Australie). Commonwealth/ACFOA-AGM (Conseil). Contacter : <<http://www.thecommonwealth.org>>.

6-9 : Brisbane (Australie). Réunion des chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth. Contacter : <<http://www.thecommonwealth.org>>.

18-20 : Bruxelles (Belgique). Landmine Monitor – réunion restreinte. Contacter : <lm@icbl.lrg>.

24 : Journée des Nations Unies.

25-28 : Séoul (Corée). Asia-Pacific Regional Landmine Monitor Researchers Meeting. Contacter : <kcbl@netian.com>.

25-29 : Sarajevo (Bosnie-Herzégovine). « Students for a Mine Free World » – conférence internationale d'étudiants accueillie par l'Association des étudiants en médecine de Bosnie-Herzégovine. Contacter : <sarajevoconf@usa.net> ou <<http://welcome.to/sarajevoconf>> ou <<http://home.talkcity.com/LibertySt/sarajevoconf/>>.

27-28 : Aden (Yémen). MENA Regional Landmine Monitor Researchers Meeting. Contacter : <rbyemcacd@y.net.ye>.

25-30 : Semaine du désarmement.

26-28 : Beyrouth (Liban). Neuvième Sommet de la Francophonie. Contacter : <ghassan.salame@sommet2001.org> ou <http://www.sommet2001.org>. Pour ICBL, contacter <habbouba@balamand.edu.lb>.

À confirmer : Bradford (Royaume-Uni). Ouverture de l'exposition prix Nobel au Peace Museum. Contacter : <peacemuseum@bradford.gov.uk>.

À confirmer : Angola ou Malawi. Réunion du Comité d'action antimines de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Pour ICBL, contacter : <masa@icbl.org>.

À confirmer : Conférence de donateurs pour l'Érythrée (contacter : Noel Mulliner, Service d'action antimines de l'ONU).

Novembre

6-8 : Bangkok (Thaïlande). South East Asian Workshop on Victim Assistance. Contacter : Handicap International.

8-10 : Erevan (Arménie). Réunion régionale (CEI/ex-URSS) de scientifiques/Landmine Monitor, et Séminaire sur les mines terrestres. Contacter <jemma@arminco.com>.

20 : Journée mondiale de l'enfant.

26-30 : Nairobi (Kenya). Réunion de chercheurs pour la région de l'Afrique/Landmine Monitor. Contacter : <kcal@africaonline.co.ke>.

30 : Canada. Night of a Thousand Dinners : dîners organisés pour collecter des fonds à divers endroits au Canada. Contacter : 37 Clarence Street, Suite 3, Ottawa (Ontario), K1N 5P4, Canada. Tél. : +1 (613) 246-2678, <patricianeri@sympatico.ca>, <http://www.2000dinners.com>.

À confirmer : Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

À confirmer : Mozambique. Atelier de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur l'assistance aux victimes. Pour ICBL, contacter : <masa@icbl.org>.

Genève (Suisse) : Réunion de réflexion sur l'ordre du jour du Comité permanent sur les techniques de déminage et techniques connexes et la sensibilisation aux mines.

Novembre/décembre, à confirmer : Mozambique. Atelier de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur les technologies. Pour ICBL, contacter <masa@icbl.org>.

Décembre

3 : Manifestations à l'échelle mondiale. Quatrième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention de 1997 sur les mines terrestres et Journée internationale des personnes handicapées. Contacter : <banemnow@icbl.org>.

3-7 : Genève (Suisse). Réunions des comités permanents intersessions sur la Convention sur l'interdiction des mines. Contacter : <walker@icbl.org> (pour les ONG) et <www.gichd.ch>.

3-11 : Oslo (Norvège). Centenaire du prix Nobel de la paix. Contacter : tél. : +47 22 12 93 00 ou <http://www.nobel.no>.

10 : Journée des droits de l'homme.

10-21 : Genève (Suisse). Deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes classiques. Département des affaires de désarmement de l'ONU, Genève.

2001-2010 : Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.

À confirmer : Genève (Suisse). Protocole II annexé à la Convention sur les armes classiques, tel que modifié – réunion annuelle. Contacter : Département des affaires de désarmement de l'ONU, Genève.

2002

Janvier

28-1 : Genève (Suisse). Réunions des comités permanents intersessions sur la Convention sur l'interdiction des mines. Contacter : Centre international de déminage humanitaire de Genève. Tél. : +41 22 906 1662/63; télécopie : +41 22 906 1690; adresse électronique : <gichd@gichd.ch>, <http://www.gichd.ch>, <walker@icbl.org>, <http://www.icbl.org/sce>.

Février

À confirmer : Thaïlande, réunion sur la compréhension du problème des mines en Asie du Sud-Est.

Mars

Mars/avril (à confirmer) : Bangladesh. Sommet du Mouvement des pays non alignés. Contacter : <http://www.nonaligned.org> ou <Bangladesh@icbl.org>.

Avril

Mars/avril (à confirmer) : Bangladesh. Sommet du Mouvement des pays non alignés. Contacter : <http://www.nonaligned.org> ou <Bangladesh@icbl.org>.

À confirmer : Réunion mondiale de scientifiques – Landmine Monitor. Contacter : <lm@icbl.org>.

Mai

27-31 : Genève (Suisse). Réunions des comités permanents intersessions sur la Convention sur l'interdiction des mines. Contacter : Centre international de déminage humanitaire de Genève. Tél. : +41 22 906 1662/63; télécopie : +41 22 906 1690; adresse électronique : <gichd@gichd.ch>, <http://www.gichd.ch>, <walker@icbl.org>, <http://www.icbl.org/sce>.

Juin

20 : Journée mondiale des réfugiés.

Juillet

6-10 : Berlin (Allemagne). Cent quinzième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Contacter : <brigot@icbl.org>.